

chômage cyclique, le bill place l'avenir de la croissance et de la géographie industrielle du pays entre les mains d'un seul homme, le ministre de l'Expansion économique régionale. Quelque sage, raisonnable ou bienveillant que soit le ministre, il a tous les défauts et les faiblesses de la nature humaine. Voilà, selon moi, la grande différence entre le premier bill concernant les subventions au développement régional et le bill C-205 qui tend maintenant à la modifier.

Aux termes du bill portant réorganisation de l'appareil gouvernemental qui a créé les services du ministre, celui-ci a eu carte blanche quant aux requêtes qu'il convient d'accepter et quant au montant des crédits à accorder aux requérants. Cependant, aux termes des règlements adoptés en vertu de ce bill, les pouvoirs et la liberté d'agir du ministre sont limités aux régions où existent des disparités régionales. J'estime que les problèmes intemporels qui se posent dans ces régions bien délimitées où existent des disparités régionales ont contribué à éroder et à définir la liberté d'agir illimitée du ministre. Comme l'ont fait remarquer l'honorable représentant de York-Sud (M. Lewis) et d'autres députés, ces poches de disparité peuvent être localisées sur la carte. Ce bill étend à présent les limites des régions désignées pour y inclure une partie du Canada industriel. En fait, le ministre se voit conférer, sur plus de la moitié du territoire canadien, une liberté d'agir illimitée quant à la localisation des nouvelles industries et quant à l'orientation à donner à l'expansion des industries existantes.

L'effet de toute décision que le ministre pourrait prendre durera plus longtemps que les restrictions que lui impose le bill. Sa signature sur toute demande d'aide nous survivra. Pour un parlementaire, c'est une question fondamentale, que les pouvoirs arbitraires, affranchis de toute restriction, que le bill confère au ministre, même s'il s'agit d'atteindre les objectifs les plus louables.

On a fait allusion tantôt à M. Howe, qui, lui aussi, était un industriel notoire voué à l'expansion économique, un homme qui a évidemment largement contribué au développement économique du Canada. Il n'y a pas tellement d'années encore qu'il disait «Qu'est-ce qu'un million?» A mon avis, M. Howe était un prophète, car un million à cette époque était bien peu de choses par rapport aux millions que le ministre actuel aura à sa disposition et qu'il pourra utiliser à sa guise comme stimulants pour favoriser l'expansion de l'industrie dans les nouvelles régions du pays, notamment, et je le répète, dans une bonne partie du cœur industriel du Canada. Il s'agit ici de décider si un ministre élu pour légiférer doit pouvoir dicter si complètement l'avenir de l'expansion économique du pays. Voilà en quoi le bill me déplaît.

Une autre question soulevée par les députés qui ont parlé est celle de savoir si un programme d'expansion régionale devrait être une méthode de remédier au chômage cyclique; si les programmes à long terme devraient être fusionnés en priorités de courte durée, ou si la solution permanente des problèmes des régions défavorisées économiquement devrait être affaiblie ou même détruite en laissant de côté les problèmes dont la grande importance est reconnue mais qu'on espère n'être que temporaires, et si du fait de ce bill les régions chroniquement atteintes du pays ne vont pas souffrir encore davan-

tage, bien que la crise au Canada se manifeste dans des régions géographiquement déterminées. Je ne voudrais citer inexactement le ministre, mais il a dit qu'il voulait un programme de 15 ans. Il ne veut pas de mesures d'opportunisme, dit-il, nous en trouvons dans le bill. Il devra se montrer aussi sage que Salomon, je pense, dans l'application de la thérapeutique qu'il propose pour empêcher la multiplication des tensions et des difficultés au pays.

• (5.40 p.m.)

Ce qu'on propose, au fond, c'est le principe d'un pouvoir arbitraire en matière de programmes de développement régional, d'objectifs sociaux et d'emploi à longue échéance. Je ne répéterai pas ce qu'on a dit sur des problèmes bien précis, et je suis certain que c'est de nature à réjouir les députés. Je voudrais croire que ce bill n'a aucun sens, car alors mes craintes ne seraient pas fondées. Je pense qu'il y a anguille sous roche.

Inévitablement, des problèmes d'ordre administratif surgiront. Dans sa déposition devant le comité, le professeur Brewis a expliqué les genres d'assistance sélective disponibles à différents niveaux, 10 p. 100, 25 p. 100 et 35 p. 100, selon la région. A mon avis, le bill à l'étude aggravera les problèmes du développement régional et de l'expansion économique nationale. Ce bill me fait l'effet d'un cheval de Troie. Peut-être les gens considéreront-ils la mesure inoffensive, tout comme on avait considéré le cheval de Troie, mais, comme le cheval de Troie qui cachait des soldats, le bill comporte des dangers inhérents, et, quand ces gens s'en rendront compte, ils comprendront quel travestissement il constitue. A plusieurs égards, ce bill est tout aussi trompeur que le cheval de Troie.

Le professeur Brewis était aussi d'avis que cette mesure ne créerait pas d'emplois comme le pense le ministre. Il a parlé du budget du ministre des Finances (M. Benson) et des 130 millions qui seront affectés à cette fin. Il a aussi fait allusion aux \$5,000 que verserait pour chaque emploi le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce professeur a publié bien des ouvrages sur la disparité économique régionale. A son avis, si la création d'un emploi coûte \$5,000, ce stimulant de 130 millions en créera semble-t-il, de 25,000 à 30,000. Nous savons tous qu'il y a 600,000 à 700,000 chômeurs à l'heure actuelle.

J'aimerais savoir où il faudrait accorder des stimulants spéciaux. A en croire le ministre cette disposition du bill doit stimuler l'expansion. Mais où? Encourage-t-elle des industries déjà existantes à s'établir au Canada? C'est un point qui me préoccupe quand je pense aux provinces atlantiques. Il me préoccuperait aussi si je demeurais dans l'Ontario.

Ces subventions doivent être offertes pour attirer l'industrie dans les régions nouvellement désignées. Pour ce qui est de Montréal et des autres régions, elles s'élèvent à 10 p. 100. Cela pourrait suffire à convaincre certaines industries de s'y implanter plutôt que dans le reste du pays. Il ne faut pas oublier les écarts qui entrent en jeu, car 10 p. 100 quand il s'agit d'une grande entreprise susceptible de s'installer dans la région de Montréal constitue une grosse différence par rapport aux 35 p. 100 proposés à une petite entreprise venant s'implanter dans une autre région désignée.